Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Fiacre

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212202899-20251222-DCM2025_24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis le **lundi 22 décembre 2025** à 19h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BIHAN, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 15 décembre 2025.

Etaient présents : M. Gilbert LE BIHAN, Mme Aline DERIAT, M. Jean-Marc DANIELOU, M. Jean-Claude BERNABE, Mme Sylvie LABOURDE, Mme Violette LE BOËDËC

Etaient excusés : M. Kevin JAMBON (pouvoir à M. Gilbert LE BIHAN), M. Guélor LE PAVEC

Etaient absents : Mme Marie CHOLET

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc DANIELOU

Nombre de membres en exercice : 9
Présents : 6
Votants : 7
Absents excusés : 2
Absents : 1

DCM2025_24 DECISION MODIFICATIVE N° 4

Afin de pouvoir procéder à des opérations d'intégration du compte 203 au compte 231, il est proposé de réaliser la Décision Modificative comme suit :

Section d'investissement
Dépenses
Compte 203-041 : - 9 528 euros

Section d'investissement
Dépenses
Compte 231-041 : + 9 528 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCEPTE la décision modificative telle que présentée.

Je soussigné, M. Gilbert LE BIHAN, maire de saint Fiacre, atteste que cette délibération a fait l'objet d'un envoi en préfecture, en date du 23 décembre 2025.

Fait et délibéré à Saint-Fiacre
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Aline DERIAT,
1ère Adjointe au Maire

MAIRIE DE SAINT FIACRE * 22720 COTES D'ARMOR * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE